



Retard de livraison sur déménagement étranger

Par **CILOUDJ**, le **10/07/2009** à **12:03**

Bonjour,

Nous avons des questions sur les abus d'une société de déménagement;

Pour commencer déménagement en deux parties une vers l'étranger Afrique et l'autre vers garde meuble.

Pour celle à l'étranger premier non respect impossible d'avoir une date écrite concernant l'embarquement de la caisse sur le contrat, délai de livraison approximatif mais vu que pas de date de départ... notre caisse est partie par bateau avec plusieurs changements dont aucun nous a été signalé, grève qui a retardé son envoi, ce n'est pas la responsabilité de l'entreprise sauf que à aucun moment nous avons eu un coup de téléphone, ni lettre d'explication.

Arrivée à destination avec 3 mois de retard, ce qui implique de grosses dépenses puisque qu'avec les meubles se trouvait un véhicule donc location auto, achat d'affaires de nécessité obligées, vaisselles, fournitures scolaires se trouvant dans la caisse, vêtements....

Lors d'un contact avec les représentants (transitaire) aucun geste de communication du transitaire ni de l'entreprise et geste tout court!!

Suite à réclamation la réponse fut en gros estimait vous heureux qu'on vous ait pas fait payer de frais supplémentaires de garde portuaire lors des changements de bateaux...

Voilà je recherche tous les conseils nécessaires, bon avocat spécialisé dans les litiges avec un déménageur, conseils divers procédures... merci pour votre aide car ma situation et la même pour une 20 de familles.